



SAFETY DATA SHEET

Onguard PRO-PERM INSECT KILLER

Creation Date: February 14, 2019
Revision Date: September 1,
2020

Page 1 of 5

SECTION 1: IDENTIFICATION

Product Name: Onguard PRO-PERM INSECT KILLER

Supplier: UR-CAN INC.
P.O. Box 80088 Appleby
Burlington, ON
L7L 6B1

Product use: Insecticide
PMRA Registration Number: 32333
Restriction on use: None known
Additional Product Information: 905-484-0688

**In the event of an emergency involving Dangerous Goods, call CANUTEC at
1-888-CAN-UTEC (226-8832) 613-996-6666 or 666 on a cell phone**

SECTION 2: HAZARDS IDENTIFICATION

NOTE: This product is registered under the *Pest Control Product Act* and is exempt from the requirements of WHMIS

Hazard Statements: Not Applicable
Signal Word: No Signal Word required
Precautionary Statements: **Prevention**
Keep out of reach of children
Read label before using
Wash thoroughly after handling
Response
No response statements
Storage
Do not place in hot water, near radiator, stoves or other sources of heat
Do not use in areas where food is being prepared or stored
Disposal
Do not puncture or incinerate. Discard in household garbage
Physical Hazards Not Otherwise Classified: None known
Health Hazards Not Otherwise Classified: None known

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS

Chemical Name	CAS No.	% (w/w)
Permethrin	52645-53-1	0.35
Sodium Benzoate	532-32-1	0.1

Common Name: None
Synonyms: None

SECTION 4: FIRST-AID MEASURES

Inhalation: If inhaled move person to fresh air. Call a Poison Control Center or Doctor for further advice. If person is not breathing call 911 or an ambulance, then give artificial respiration
Skin contact: If on skin remove contaminated clothing immediately. Flush skin with running water for a minimum of 20 minutes. If irritation persists obtain medical attention
Eye contact: If in eyes rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes, remove contact lens, if present, after first 5 minutes, then continue rinsing. Hold eyelids open during flushing. If irritation persists obtain medical attention

Ingestion: If swallowed call a Poison Control Center or Doctor for further advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a Poison Control Center or Doctor. Have person sip a glass of water if able to do so. Do not give anything to an unconscious person.

Most Important Symptoms and Effects, Acute and Delayed:

- If inhaled:** May cause slight respiratory tract irritation
- If on skin:** May cause mild skin irritation
- If in eyes:** May cause eye irritation
- If swallowed:** May cause mouth, throat and gastrointestinal irritation.

Indication of any immediate medical attention and special treatment needed:

Product contains a pyrethroid. If ingested, oral administration of large amounts of activated charcoal is recommended. If medical advice is required, have product container or label at hand.

SECTION 5: FIRE-FIGHTING MEASURES

Suitable Extinguishing media: For large fires, apply aqueous film forming foam or water in the form of a fog. For small fires, use carbon dioxide or dry chemical.

Unsuitable Extinguishing media: None known.

Specific Hazards arising from the substance or mixture: Contain fire-fighting water for disposal if contaminated with product.

Special Protective Equipment and Precautions for Fire-fighters: Wear self-contained breathing apparatus and impervious clothing. Minimize the amount of water used and contain the run-off from entering water supplies or the environment by dyking.

SECTION 6: ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

Personal Precautions, Protective Equipment and Emergency Procedures: Wear personal protective equipment as described in Section 8.

Environmental Precautions: Do not allow product to enter sewers, ground water or any water course. Inform applicable government authority if release is reportable or could adversely affect the environment.

Methods and Materials for Containment and Cleaning Up: Wash hard surfaces with heavy duty detergent. Absorb spilled material and wash water with suitable liquid binding material and place in suitable containers for disposal. Dispose of contaminated material as waste according to Section 13.

SECTION 7: HANDLING AND STORAGE

Precaution for Safe Handling: Use only with adequate ventilation. Avoid contact with eyes, skin and clothing. Wear appropriate personal protective equipment. Wash thoroughly after use. If clothing becomes contaminated, wash thoroughly before re-use.

Conditions for Safe Storage: Store in a cool, well-ventilated area away from heat, sparks and flame. Keep out of reach of children and pets.

Storage Temperature: Do not allow product to freeze.

SECTION 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

Ingredients with Workplace Control Parameters:

Ingredients	CAS Number	Value/Form of Exposure	Permissible Concentration
Sodium Benzoate	532-32-1	ACGIH TLY	10 mg/m ³

Appropriate Engineering Controls: Provide local exhaust and/or adequate ventilation.

Individual Protection Measures:

- Eye protection:** Use chemical safety goggles when there is a potential for eye contact.
- Skin protection:** Chemical-resistant gloves and protective clothing that is impervious under conditions of use.
- Respiratory protection:** Use NIOSH/MSHA approved respirator.

SECTION 9: PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

- Appearance:** Milky white liquid
- Odour:** Lemon odour
- Odour Threshold:** Not determined
- pH:** 6.0 to 7.0

Melting point/Freezing Point:	> 0 °C
Initial Boiling Point/Range:	> 100 °C
Flash Point:	Not applicable
Container Pressure:	Not Applicable
Evaporation rate (ether=1):	> 1
Flammability (Solid or gas):	Not applicable
Lower flammability or explosive limit:	No data
Upper flammability or explosive limit:	No data
Vapour pressure (mm Hg at 20°C):	No data
Vapour density (air=1):	No data
Specific gravity:	0.98 – 1.02
Solubility (water):	Miscible
Solubility (other):	No data
Partition coefficient (n-octanol/water):	No data
Auto-ignition temperature:	No data
Decomposition temperature:	No data
Viscosity:	Not determined

SECTION 10: STABILITY AND REACTIVITY

Reactivity:	Not reactive. Not sensitive to mechanical impact
Chemical stability:	Stable under normal conditions
Possibility of hazardous reactions:	None expected
Conditions to avoid:	Excessive heat and ignition sources
Incompatible materials:	Strong oxidizing agents and strong bases.
Hazardous decomposition products:	May produce toxic fumes of carbon oxides

SECTION 11: TOXICOLOGICAL INFORMATION

Likely Routes of Exposure: Eyes, skin and inhalation

Acute Toxicity of product:

Oral LD₅₀ (rat) = > 5000 mg/Kg

Dermal LD₅₀ (rabbit) = > 5000 mg/Kg

Inhalation LC₅₀ (rat) = No data available

Delayed and Immediate Effects:

Inhalation: Inhalation of mists may cause slight respiratory tract irritation

Skin contact: May cause mild skin irritation

Eye contact: Direct contact may cause slight eye irritation

Ingestion: Ingestion of small amounts during handling is not likely to cause harmful effects. Swallowing large amounts may be harmful.

Respiratory or skin sensitization: May cause allergic skin reaction

Aspiration Hazard: None known

Chronic Effects: None known

Carcinogenicity: The ingredients in this product are not classified as carcinogenic by the ACGIH, IARC, OSHA and NTP

Mutagenicity: No data

Reproductive effects: No data

Other information: None known

SECTION 12: ECOLOGICAL INFORMATION

Ecotoxicity: Product is extremely toxic to fish and aquatic invertebrates. LC50 for fish is 5 ug/L to 315 ug/L and aquatic Arthropods LC50 from 0.02 ug/L to 7.6 ug/L

Permethrin is slightly toxic to birds with oral LC50 values greater than 3600 mg/Kg

Persistence and Degradability: No data available

Bioaccumulative Potential: No data available

Mobility in Soil: No data available

Other Adverse Effects: No data available



SAFETY DATA SHEET
Onguard PRO-PERM
INSECT KILLER

Creation Date: February 14, 2019
Revision Date: September 1,
2020

SECTION 13: DISPOSAL CONSIDERATIONS

Container Disposal: Non-refillable container. Do not puncture or incinerate. Discard container in household garbage

Waste Disposal: Dispose of waste material at an approved (hazardous) waste treatment/disposal facility in accordance with applicable local, provincial and federal regulations. Do not dispose of waste product with normal garbage or to sewer systems.

SECTION 14: TRANSPORT INFORMATION

Canadian TDG classification: Not Regulated

Transportation Emergency Telephone Number: 1-888-CAN-UTEC

Special Precautions: None known

Marine Pollutant: Potential marine pollutant

SECTION 15: REGULATORY INFORMATION

WHMIS Classification: This product is registered under the *Pest Control Product Act* and is exempt from the requirements of WHMIS

Domestic Substance List (DSL): All ingredients are listed on the DSL

CEPA – National Pollutant Release Inventory: Not listed on the NPRI

SECTION 16: OTHER INFORMATION

Abbreviations and acronyms:

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Chemical Abstracts Services
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IARC: International Agency for Research on Cancer
LD50: Lethal dose that kills 50% of the test sample
LC50: Lethal concentration required to kill 50% of the population
NPRI: National Pollutant Release Inventory
NTP: National Toxicology Program
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PMRA: Pest Management Regulatory Agency
STOT: Specific Target Organ Toxicity
TLV: Threshold Limit Value
TWA: Time Weighted Average
WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System

The information contained herein is offered only as a guide to the handling of this specific material and has been prepared in good faith by technically knowledgeable personnel. It is not intended to be all-inclusive and the manner and conditions of use and handling may involve other and additional considerations. No warranty of any kind is given or implied and Ur-Can Inc. will not be liable for any damages, losses, injuries or consequential damages which may result from the use of or reliance on any information contained herein.

SDS Prepared By: Dodsworth Consulting



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DESTRUCTEUR D'INSECTES

Onguard PRO-PERM

Date de création : 2019-02-14
Date de révision : 2020-09-21

Page 1 de 4

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit : DESTRUCTEUR D'INSECTES Onguard PRO-PERM

Fournisseur : OnGuard Canadian Products
a Trade Name of Ur-Can Inc.
PO Box 80088 Appleby
Burlington, Ontario L7L 6B1

Usage du produit : Insecticide
Numéro d'homologation de l'ARLA : 32333
Restriction d'utilisation : On n'en connaît pas.
Renseignements supplémentaires sur le produit : 905-484-0688

En cas d'urgence impliquant des marchandises dangereuses, appeler CANUTEC au 1-888-CAN-UTEC (226-8832), au 613-996-6666 ou au 666 sur un téléphone cellulaire.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

NOTE : Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et est exempté des exigences du SIMDUT.

Mentions de danger : Sans objet.
Mention d'avertissement : Non exigée.
Conseils de prudence : Prévention

Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention médicale

Aucun conseil de prudence concernant une intervention médicale.

Stockage

Ne pas placer dans l'eau chaude ni près d'un radiateur, d'un poêle ou d'autres sources de chaleur.
Ne pas utiliser dans des endroits où des aliments sont préparés ou stockés.

Élimination

Ne pas percer ni incinérer. Jeter dans les ordures ménagères.

Dangers physiques non classifiés ailleurs : On n'en connaît pas.
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs : On n'en connaît pas.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Dénomination chimique	N° CAS	% (p/p)
Perméthrine	52645-53-1	0,35
Benzoate de sodium	532-32-1	0,1

Nom commun : Il n'y en a pas.
Synonymes : Il n'y en a pas.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne à l'extérieur. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour d'autres conseils. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle.
Contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes, enlever les lentilles de contact, si la victime en porte, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer. Maintenir les paupières ouvertes pendant le rinçage. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin pour d'autres conseils. Ne pas faire vomir, sauf indication contraire d'un centre antipoison ou d'un médecin. Demander à la personne de boire un verre d'eau, si elle le peut. Si elle est sans connaissance, ne rien lui donner.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :

En cas d'inhalation : Peut provoquer une légère irritation des voies respiratoires.

En cas de contact avec la peau : Peut provoquer une légère irritation de la peau.

En cas de contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation des yeux.

En cas d'ingestion : Peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et du tube digestif.

Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial :

Ce produit contient un pyréthrianoïde. En cas d'ingestion, l'administration orale de grandes quantités de charbon actif est recommandée.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés : Pour les grands incendies, appliquer de la mousse formant un film aqueux ou de l'eau sous forme de brouillard. Pour les petits incendies, utiliser du dioxyde de carbone ou de la poudre chimique.

Agents extincteurs inappropriés : On n'en connaît pas.

Dangers spécifiques de la substance ou du mélange : Contenir l'eau de lutte contre l'incendie pour l'éliminer si elle est contaminée par le produit.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Réduire au minimum la quantité d'eau utilisée, et endiguer les eaux de ruissellement afin qu'elles ne pénètrent pas dans les réserves d'eau ou dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence : Porter un équipement de protection individuelle comme décrit à la section 8.

Précautions environnementales : Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts, les eaux souterraines ou tout cours d'eau. Informer l'autorité gouvernementale compétente si le rejet doit être signalé ou s'il risque de nuire à l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Laver les surfaces dures avec un détergent puissant. Absorber le produit déversé et l'eau de lavage avec un liant liquide approprié, et placer le tout dans des récipients appropriés en vue de son élimination. Éliminer les matériaux contaminés comme des déchets, conformément à la section 13.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : Prévoir une ventilation suffisante. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Si les vêtements sont contaminés, les laver soigneusement avant réutilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage : Stocker dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

Température de stockage : Ne pas laisser le produit se congeler.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Ingrédients avec paramètres de contrôle sur le lieu de travail :

Ingrédients	Numéro CAS	Valeur / voie d'exposition	Concentration admissible
Benzoate de sodium	532-32-1	VLE de l'ACGIH	10 mg/m ³

Contrôles d'ingénierie appropriés : Prévoir une évacuation localisée ou une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection contre les produits chimiques lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau : Gants résistant aux produits chimiques et vêtements de protection imperméables dans les conditions d'utilisation.

Protection des voies respiratoires : Utiliser un appareil respiratoire homologué par le NIOSH ou la MSHA.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide blanc laiteux
Odeur :	Odeur de citron
Seuil olfactif :	Non déterminé
pH :	6,0 à 7,0
Point de fusion / point de congélation :	> 0 °C
Point initial d'ébullition / domaine d'ébullition :	> 100 °C
Point d'éclair :	Sans objet
Pression en récipient :	Sans objet
Taux d'évaporation (éther = 1) :	> 1
Inflammabilité (solide ou gaz) :	Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosibilité :	Pas de données
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosibilité :	Pas de données
Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) :	Pas de données
Densité de vapeur (air = 1) :	Pas de données
Densité relative :	0,98 à 1,02
Solubilité (eau) :	Miscible
Solubilité (autre) :	Pas de données
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Pas de données
Température d'auto-inflammation :	Pas de données
Température de décomposition :	Pas de données
Viscosité :	Non déterminé

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Non réactif. Non sensible aux chocs mécaniques.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses :	On n'en prévoit pas.
Conditions à éviter :	Chaleur excessive et sources d'inflammation.
Matériaux incompatibles :	Oxydants forts et bases fortes.
Produits de décomposition dangereux :	Peut produire des fumées toxiques d'oxydes de carbone.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables : Yeux, peau et inhalation.

Toxicité aiguë du produit :

DL₅₀ orale (rat) = > 5 000 mg/kg

DL₅₀ cutanée (lapin) = > 5 000 mg/kg

CL₅₀ par inhalation (rat) = Pas de données disponibles

Effets différés et immédiats :

Inhalation : L'inhalation des brouillards peut provoquer une légère irritation des voies respiratoires.

Contact avec la peau : Peut provoquer une légère irritation de la peau.

Contact avec les yeux : Le contact direct peut provoquer une légère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion de petites quantités pendant la manipulation n'est pas susceptible de provoquer des effets nocifs. Avaler de grandes quantités peut être nocif.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger par aspiration : On n'en connaît pas.

Effets chroniques : On n'en connaît pas.

Cancérogénicité : Les ingrédients de ce produit ne sont pas classés comme cancérogènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA et le NTP.

Mutagénicité : Pas de données.

Effets sur la reproduction : Pas de données.

Autres informations : On n'en connaît pas.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Le produit est extrêmement toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. La CL₅₀ pour les poissons est de 5 µg/L à 315 µg/L, et la CL₅₀ pour les arthropodes aquatiques est de 0,02 µg/L à 7,6 µg/L. La perméthrine est légèrement toxique pour les oiseaux, sa CL₅₀ orale étant supérieure à 3 600 mg/kg.

Persistence et dégradation : Pas de données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation : Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles.

Autres effets nocifs : Pas de données disponibles.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des récipients : Récipient non rechargeable. Ne pas percer ni incinérer. Jeter le récipient dans les ordures ménagères.

Élimination des déchets : Éliminer les déchets dans une installation de traitement ou d'élimination des déchets (dangereux) agréée, conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordures ménagères ou dans les égouts.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification TMD canadienne : Non réglementé.

Numéro d'appel d'urgence pour les transports : 1-888-CAN-UTEC.

Précautions particulières : On n'en connaît pas.

Polluant marin : Polluant marin potentiel.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification du SIMDUT : Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et est exempté des exigences du SIMDUT.

Liste intérieure des substances (LIS) : Tous les ingrédients figurent sur la LIS.

LCPE – Inventaire national des rejets de polluants : Ne figure pas dans l'INRP.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes :

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ARLA : Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

CAS : Chemical Abstracts Service

CIRC : Centre international de recherche sur le cancer

CL₅₀ : Concentration létale nécessaire pour tuer 50 % de la population

DL₅₀ : Dose létale qui tue 50 % de l'échantillon

IMDG : International Maritime Dangerous Goods Code

INRP : Inventaire national des rejets de polluants

MPT : Moyenne pondérée dans le temps

NTP : National Toxicology Program

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

TCOC : Toxicité pour certains organes cibles

VLE : Valeur limite d'exposition

Les informations contenues dans le présent document ne sont offertes qu'à titre de guide pour la manipulation de cette matière spécifique et ont été préparées en toute bonne foi par un personnel techniquement compétent. Elles ne prétendent pas être exhaustives, et les modalités et les conditions d'utilisation et de manipulation peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Aucune garantie de quelque nature que ce soit n'est donnée ou sous-entendue, et Ur-Can Inc. ne sera pas responsable des dommages, des pertes, des blessures ou des dommages indirects qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations ou de la confiance qui leur est accordée.